

La commune des Gorges du Tarn Causses recrute par  
voie contractuelle :

## Agent recenseur

**Poste en vacance - A pourvoir le 6 janvier 2025 jusqu'au 28 février 2025**

La commune Gorges du Tarn Causses recrute des agents recenseurs pour le Recensement de la population qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Les postes seront à pourvoir début janvier 2025 (formation préalable).

### Missions principales :

Au sein d'une équipe composée de 4 personnes et en relation avec la Coordinatrice du recensement, vous serez chargé(e) de :

- Assister aux 2 demi-journées de formation obligatoire organisées par l'INSEE.
- Effectuer la tournée de reconnaissance :
- Organiser la tournée
- Repérer l'ensemble des adresses de son secteur
- Faire valider les adresses par le Coordonnateur communal du recensement
- Effectuer la collecte (déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet)
- Suivre l'avancement de la collecte (tenir le carnet de la tournée, récupérer les questionnaires papier et suivre les réponses internet, faire les relances)
- Rendre compte régulièrement de l'état d'avancement de son travail au Coordonnateur communal

### Sujétions du poste

- Activité intense au démarrage
- Horaires décalés pour s'adapter aux disponibilités du public sur certains jours (samedi) et dans la journée (soir)
- Véhicule personnel indispensable pour déplacements sur le territoire communal

### Profils demandés :

#### **Débutant accepté**

Disponibilité (y compris en début de soirée et le samedi)

Organisation, méthode et ténacité

Aisance relationnelle et amabilité

Moralité, neutralité et discrétion

Sensibilisation à internet

#### **Candidatures (CV + lettre de motivation)**

A adresser à :

**Monsieur le Maire - Commune Gorges du Tarn Causses**

Route de Mende- Sainte Enimie

48210 GORGES DU TARN CAUSSES

ou par courriel : [mairie-gtc@orange.fr](mailto:mairie-gtc@orange.fr)

#### **Conditions :**

**Rémunération sur la base du  
taux horaire SMIC en vigueur +  
200,00 € frais de déplacements**

**Permis B - Véhicule léger  
indispensable**